

DANEMARK

Le Comité des Nations unies contre la torture examine le rapport du gouvernement

Index AI : AFR EUR 18/02/95

Le Comité des Nations unies contre la torture, qui se réunit deux fois par an à Genève, examine à l'occasion de sa présente réunion les rapports qui lui ont été soumis par les gouvernements de l'Arménie, de la Colombie, du Danemark, du Guatemala, du Sénégal et du Royaume-Uni.

Dans ces rapports, les autorités exposent les mesures prises par elles pour remplir les obligations qu'elles ont contractées en ratifiant la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le rapport du gouvernement danois est examiné le 14 novembre.

Amnesty International a pour habitude de faire part au comité de ses préoccupations en matière de torture et de mauvais traitements sur le plus grand nombre possible de pays dont le rapport est examiné par le comité. Pour cette session, elle a fourni des informations sur cinq des six gouvernements se présentant devant le comité.

En ce qui concerne le Danemark, l'Organisation a transmis au comité le document intitulé Brutalités policières au Danemark. Résumé des préoccupations d'Amnesty International, qu'elle a publié en juin 1994, ainsi que d'autres publications ayant un lien avec les problèmes examinés par le comité. Elle a fourni des informations sur les initiatives gouvernementales prises pour résoudre ces problèmes ainsi qu'un compte-rendu sur ces derniers. Ces informations concernent des questions que l'Organisation a abordé largement avec le gouvernement danois au cours des dernières années |